

5-2 PLAN DE ZONAGE

Elaboration du P.L.U.

(Partie Est)

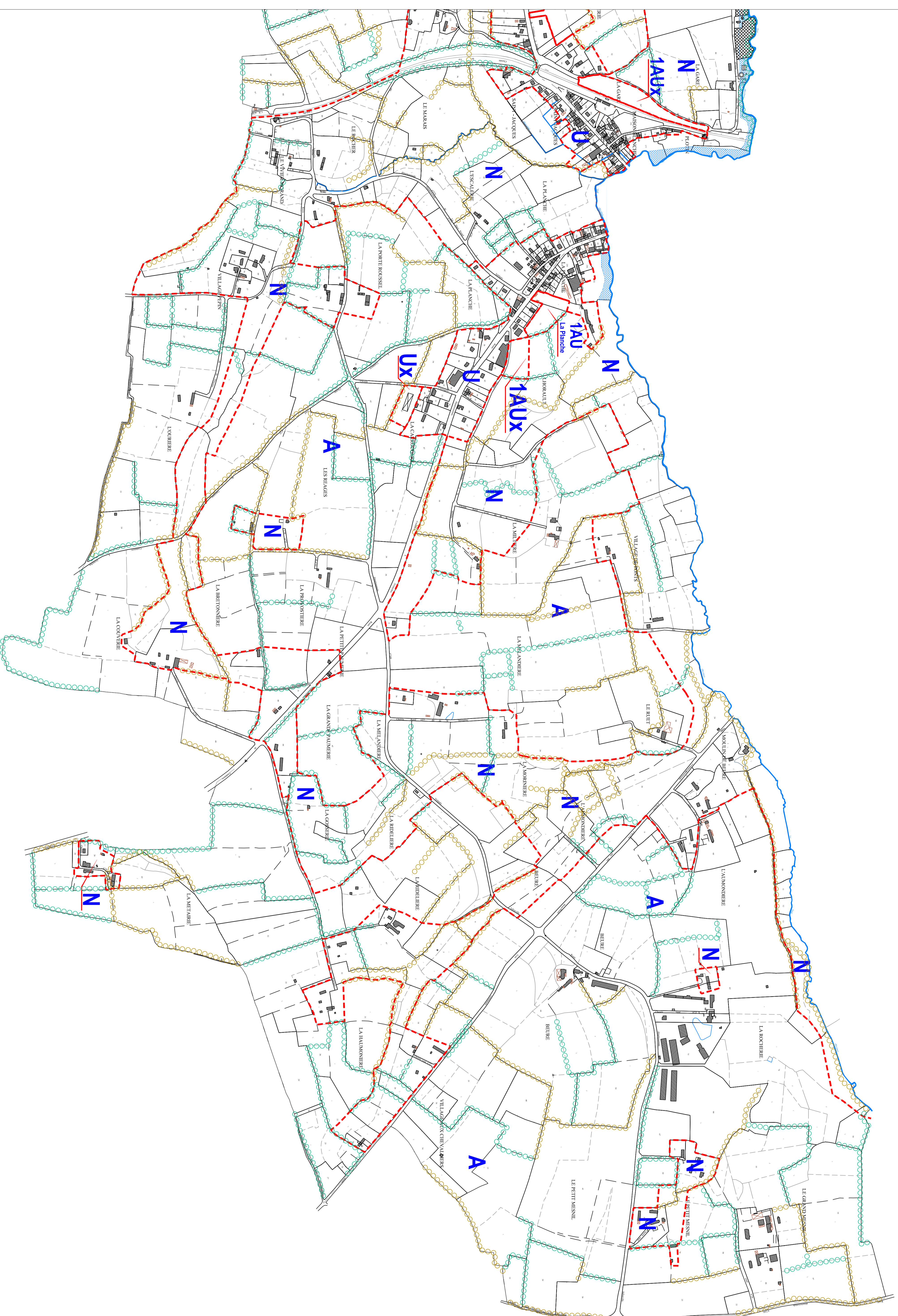
Vu pour être annexé  
à la délibération du  
Conseil municipal  
en date du

APPROBATION

1/5000

**PLANIS**  
Société d'Urbanisme et d'Architecture

2115 rue Jeanne de Trobriande  
Z.A.C. de la Vallée de la  
Lucerne  
Tel : 02 33 21 62 72  
Fax : 02 33 21 62 74  
Email : contact@planis.fr



--- Limite de zone

--- Zone inondable

--- Haies ayant une fonction paysagère dominante à protéger au titre de la loi Paysage (art. L. 123-17 du Code de l'urbanisme)

--- Haies ayant une fonction hydrologique dominante à protéger au titre de la loi Paysage (art. L. 123-17 du Code de l'urbanisme)

--- Emplacement réservé